



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

terrorisme

Question écrite n° 72428

## Texte de la question

M. Guillaume Larrivé alerte M. le ministre de l'intérieur sur l'application de la loi n° 2014-1353 du 13 novembre 2014 renforçant les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme. Il l'appelle à publier, en urgence, le décret nécessaire à l'application de l'article L. 6341-4 du code des transports, précisant les mesures de sûreté imposées aux entreprises de transport aérien desservant le territoire national au départ d'aérodromes étrangers, par l'autorité administrative en cas de menace pour la sécurité nationale.

## Texte de la réponse

Le décret nécessaire à l'application de l'article L. 6341-4 du code des transports (décret no 2015-383 du 3 avril 2015) est paru au Journal officiel le 4 avril 2015 et précise les mesures de sûreté supplémentaires susceptibles d'être imposées par le Gouvernement, en cas de menace pour la sécurité nationale, aux entreprises de transport aérien fournissant des services de transport aérien vers la France à partir d'aérodromes étrangers considérés comme sensibles.

## Données clés

**Auteur :** [M. Guillaume Larrivé](#)

**Circonscription :** Yonne (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 72428

**Rubrique :** Ordre public

**Ministère interrogé :** Intérieur

**Ministère attributaire :** Transports, mer et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [13 janvier 2015](#), page 142

**Réponse publiée au JO le :** [15 novembre 2016](#), page 9474